

Séance du 29 mars 2007.

Présents : MM. J-M.DUPONT, Bourgmestre ff. – Président.
 DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK,
 SIRAULT, Echevins.
 B.GALLEZ, Présidente du CAS.
 LIENARD, FAUVIAUX, ~~DONFUT~~, CARLIER, ~~DELHAYE~~,
 GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE,
 RUSSO, VANOVERSHELDE, ~~FONCK~~, DISABATO, BURY,
 DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, Conseillers.
 Ph.WILPUTTE, Secrétaire Communal.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Mme Grazia DI BARI sollicite la parole. Elle informe l'assemblée qu'à ce jour elle se désolidarise du Groupe M.R. et siègera désormais en qualité d'indépendante.
 Il en est pris acte.

Mr Patrick DERUDDER informe l'assemblée qu'il fait de même.
 Il en est pris acte.

Mr le Président informe l'assemblée qu'il a reçu de Mr Manu DI SABATO un point complémentaire à l'ordre du jour intitulé : « Interpellation relative à la création d'un car disco » et le soumet au vote du Conseil qui l'accepte.
 Ce dossier sera présenté par Mr DI SABATO en avant dernier point de la séance publique.

Programme de Politique Générale – Présentation - Approbation

En application de l'article L1123-27 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Collège Communal a élaboré son programme de politique générale pour la législature 2007-2012.

Mr le Président présente de manière synthétique le contenu du programme de politique générale. « C'est toujours un moment important dans la vie d'une commune et d'un Conseil Communal puisqu'il a pour objet de déterminer les grands axes et les objectifs que la majorité entend rencontrer au cours des six années qui s'annoncent. Ce qu'il voudrait mettre en évidence ce n'est pas essentiellement les actions qui vont être menées mais c'est plutôt une philosophie politique, un fil conducteur, qui associe les deux partis de la majorité et concerne l'ensemble des domaines que couvre l'action politique.

Il développe le programme :

Programme de Politique Générale 2006-2012

Préambule

Le Programme de Politique Générale définit les objectifs et les priorités de la Majorité pour les six années à venir.

L'alliance PS-CDH issue des élections du 8 octobre 2006 est déterminée à mettre tout en œuvre afin d'assurer le bien-être de tous les habitants de Frameries, en menant une politique équilibrée associant le développement économique, la dimension sociale et les préoccupations environnementales. A ce titre, les grands axes définis dans cette Déclaration de Politique Générale indiquent clairement la volonté de la Majorité PS-CDH d'inscrire son action dans une perspective à long terme visant le développement durable de la Commune de Frameries.

Le **bien-être** de tous nos concitoyens constitue un objectif prioritaire ; à cet effet, nous entendons agir énergiquement en matière de sécurité et de prévention, de logement, de politique sociale et d'emploi.

L'amélioration du cadre de vie, tant dans les centres urbains de Frameries et de La Bouverie que dans les anciennes communes rurales d'Eugies, Sars-La-Bruyère et Noirchain, constitue une priorité absolue. Bientôt, un Programme Communal de Développement Rural complétera les schémas de rénovation urbaine de Frameries et La Bouverie. Ainsi, toute l'entité sera couverte par des schémas directeurs de développement agissant directement sur le cadre de vie. Pour ce faire, nous solliciterons des subventions, tant au niveau régional qu'au niveau européen.

Enfin, **l'éducation, la culture**, les loisirs, les services et le développement de la vie associative et commerciale constituent le troisième pilier des priorités de la Majorité, à savoir, le renforcement de la cohésion sociale et de la qualité de vie.

Rendre notre commune plus attractive, attirer de nouveaux habitants, faciliter les rapports entre l'Administration et le citoyen, renforcer la participation citoyenne, autant de défis que la Majorité PS-CDH entend relever pour l'avenir de notre commune et de ses habitants.

Rénovation urbaine – logement – mobilité

Les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme sont fondamentales pour un cadre de vie harmonieux et pour la prévention des nuisances et pollutions diverses. Elles doivent être portées par un souci constant de la qualité de vie à travers la qualité de l'espace public, l'entretien du patrimoine et la conservation des éléments les plus remarquables de ce patrimoine. L'aménagement du territoire permet aussi de valoriser l'habitat tout en soutenant, de manière raisonnée, un développement équilibré d'activités économiques, sociales et de loisirs. De même, un cadre de vie de qualité ne se conçoit pas sans une présence importante de la nature à travers les parcs, les promenades et les espaces publics. Ainsi, notre commune entend s'inscrire dans une politique de développement durable.

Les outils de planification mis en place au cours des précédentes législatures, comme le schéma de structure ou encore le règlement communal d'urbanisme, nous permettent de disposer d'une vision stratégique de l'avenir de notre territoire et servent de fil conducteur pour les projets que nous développons.

▪ **La rénovation urbaine à Frameries**

Frameries bouge et la rénovation urbaine est un facteur essentiel de ce dynamisme : la rénovation du centre de Frameries ou encore la Zone d'Initiatives Privilégiées de La Bouverie en sont des exemples. Ces différentes opérations sont possibles grâce

aux aides publiques que nous négocions – et négocierons encore auprès de la Région wallonne, la Communauté française et l'Union européenne. Cette dynamique de rénovation urbaine attire de nombreux promoteurs immobiliers, ce qui contribue à l'accroissement de l'offre de logements et conséquemment notre population. Notre commune doit continuer à bouger ; beaucoup a été réalisé mais beaucoup reste à faire !

A l'avenir, nous nous engageons à dynamiser encore notre politique de rénovation urbaine sur Frameries et La Bouverie. C'est là un axe majeur de notre politique communale pour cette nouvelle mandature. Celle-ci sera réalisée sur base de conventions exécution négociées avec la Région Wallonne.

Le premier grand projet de rénovation du centre-ville concerne la rénovation de la rue des Alliés. L'objectif est de ramener des habitants et des commerçants dans l'hyper-centre. Nous projetons également la création dans le haut de la rue des Alliés d'un espace mixte (commerces – horeca - convivialité - culture – logement) et de parkings supplémentaires pour alimenter le commerce local. Toutes les parties intéressées seront associées au projet. Ce nouveau pôle multifonctionnel sera une véritable vitrine sur l'avenir et bénéficiera de l'accueil et du service qui font la différence avec les grands centres commerciaux périphériques.

Pour mener à bien ce redéploiement urbain et commercial de la rue des Alliés, la Majorité établira un plan communal d'aménagement qui nous assurera qualité et cohérence.

Mais La Bouverie ne sera pas laissée de côté. Il s'agira en effet de poursuivre la rénovation urbaine (ZIP) autour du pôle culturel – bibliothèque – académie et d'y créer une salle polyvalente.

▪ ***Frameries, un logement pour tous et un habitat de qualité***

Le logement est un enjeu central des politiques communales qui doivent, à leur niveau, concourir à la matérialisation du droit pour tous à un logement décent reconnu par la Constitution. Le droit au logement étant un des droits les plus fondamentaux, la commune utilisera tous les outils disponibles pour favoriser la création de logements nouveaux et la rénovation du parc locatif existant.

Notre politique en la matière s'articulera autour de 3 axes.

Premier axe :

Densifier l'habitat dans les centres urbains de Frameries et La Bouverie.

La Majorité intensifiera encore la promotion des investissements immobiliers privés à Frameries.

Cinq grands types d'actions sont programmés pour cette législature:

1. Poursuite de la rénovation urbaine, réalisation d'un Plan Communal d'Aménagement sur le centre de Frameries et nouvelles opérations de revitalisation urbaine;
2. Promotion d'une stratégie visant à mettre les logements inoccupés sur le marché locatif en renforçant le rôle de l'AIS notamment ;

3. Encouragement de l'affectation des étages supérieurs des commerces à des logements dans le centre urbain ;
4. Encouragement à l'aménagement de jardins collectifs et d'espaces de convivialité dans les îlots des nouveaux ensembles ;
5. Promotion de Frameries auprès des investisseurs immobiliers privés.

Deuxième axe :

Coordonner efficacement l'action de tous les acteurs, en collaboration avec le secteur privé d'une part, les organismes régionaux, d'autre part. Le chantier du logement est en effet permanent et crucial, non seulement pour les habitants qui vivent déjà à Frameries, mais aussi afin de rendre notre commune et ses différents quartiers plus attractifs pour les habitants et les investisseurs potentiels.

Troisième axe :

Consolider la politique sociale du logement :

1. Renforcement de la lutte contre l'insalubrité et des dispositifs de lutte contre les logements inoccupés ou loués dans des conditions inacceptables ;
2. Création de logements de transit et d'insertion gérés par le CPAS ;
3. Poursuite du programme de reconstruction dans le logement social avec la Société Toit et Moi.

En matière de logement plus que toute autre, une politique globale et coordonnée entre la commune et le CPAS doit être menée.

- ***La mobilité pour une meilleure qualité de vie***

L'objectif de la Majorité est d'intégrer la mobilité dans une vision globale et transversale liée au développement local et au confort d'existence des citoyens. Ainsi, la mobilité et la sécurité pour tous, sur nos routes, chemins et abords, constitueront un des fers de lance de la politique communale de développement territorial et de protection du cadre de vie entre 2006 et 2012.

Trois champs d'action en ce domaine :

Premièrement, nous avons initié un Plan Intercommunal de Mobilité (PiCM) dans la perspective d'une mobilité durable. Dans ce domaine, la participation citoyenne et la concertation avec les habitants sont essentielles. Ce plan de mobilité donnera une vision globale de la mobilité sur l'ensemble des communes concernées (Frameries, Quaregnon, Boussu, Colfontaine et Dour) en jonction avec la zone de Mons et permettra de définir les actions à mener en faveur d'un meilleur partage de la rue entre tous ses usagers.

Deuxièmement, l'amélioration de la sécurité de l'espace public est une autre de nos priorités. Il faut tenter de rendre l'espace urbain plus sécurisé pour les usagers faibles, à savoir les piétons, les cyclistes, les usagers des transports en commun et les personnes à mobilité réduite. Les mécanismes de lutte contre l'insécurité routière seront dès lors renforcés, par exemple en optimisant les dispositifs visant à ralentir la vitesse sur le territoire communal (ralentisseurs, déviations, panneaux indicateurs plus visibles...), en renforçant la répression (promouvoir davantage de radars fixes et mobiles) ou encore en sécurisant un maximum de trottoirs.

Troisièmement, les vélos ont aussi leur place à Frameries ; leur utilisation sur notre territoire sera encouragée. La Majorité compte y parvenir par le développement de programmes de formation à l'utilisation du vélo en collaboration avec la police et les écoles et en soutenant les initiatives de création d'ateliers de réparation et de récupération de vélos (Prévention et Mouvements de jeunesse). La promotion du balisage des petites voiries communales favorisera elle aussi l'utilisation du vélo.

Emploi - Développement économique

Une politique économique dynamique et prospective est vitale car elle crée de l'emploi et encourage le développement; elle est un facteur majeur de cohésion sociale et de bien-être. Prise en compte dans la réflexion des nouveaux projets, elle doit permettre à la commune, à ses entreprises, à l'ensemble de ses habitants de bénéficier mieux et davantage de la richesse produite à Frameries. En ce sens, il y a lieu de favoriser les entreprises ayant un attachement territorial fort et de développer les potentialités locales.

La Majorité favorisera l'installation d'entreprises et de PME sur son territoire, ce qui demande un dialogue permanent avec le monde entrepreneurial belge et étranger. Elle veillera particulièrement à aider ses concitoyens à s'insérer sur le marché de l'emploi.

▪ *Une politique dynamique en matière d'emploi*

Face à une situation difficile en matière de taux de chômage, on pense souvent que les politiques de l'emploi dépendent avant tout de l'Etat fédéral ou de la Région. Or le pouvoir communal entend jouer à Frameries un rôle pivot en cette matière.

Ainsi, en matière d'emploi, on veillera à générer le maximum de synergies entre les acteurs du monde de l'insertion professionnelle, les demandeurs d'emploi et les employeurs potentiels, mais aussi à renforcer le développement des mesures d'accompagnement du demandeur d'emploi.

Sur notre territoire, différents services de première ligne en matière d'emploi sont d'ores et déjà à notre disposition tels que l'Agence Locale pour l'Emploi (ALE), la Maison de l'Emploi, ou encore la Mission Régionale pour l'Emploi de Mons-Borinage. Les demandeurs d'emploi peuvent ainsi, non seulement obtenir toutes les informations nécessaires, mais également bénéficier d'une guidance et d'un accompagnement global dans leurs démarches de réinsertion professionnelle et de mise à l'emploi. Par ailleurs, de nouveaux métiers voient le jour et des formations nouvelles doivent dès lors être mises en place pour répondre à ces demandes spécifiques.

Pour répondre à ces défis, la Majorité souhaite organiser un salon de l'emploi et de la formation en partenariat avec les entreprises locales qui mettra l'accent sur la situation de l'emploi local et offrira des lieux de rencontre entre demandeurs d'emploi et employeurs. Mais il s'agira aussi de mettre en place une plateforme de l'emploi qui rassemblera l'ensemble des opérateurs actifs en matière de formation, de placement, d'insertion socioprofessionnelle et permettra ainsi d'assurer une coordination efficace et de renforcer la cohérence et l'efficacité des actions de terrain.

Cette politique active en matière d'emploi doit être doublée d'une politique économique créatrice d'emplois durables. En effet, l'activité économique est essentielle pour fixer les habitants et pour assurer la vitalité de notre commune. Plus d'entreprises, plus de commerces, plus de tourisme, c'est plus de richesse, donc plus de moyens au bénéfice de tous.

- ***Une politique active en matière de développement économique qui vise à attirer et soutenir les petites entreprises, les commerces, les petits indépendants et le tourisme***

Les instances communales considèrent qu'une politique globale d'amélioration des conditions d'attractivité, d'installation et de développement des entreprises doit être poursuivie au cours de cette nouvelle législature. Elles souhaitent dès lors soutenir le développement des zones d'activités économiques et promouvoir une diversité des investissements : PME, TPE et industries. Dans cette perspective, signalons que les efforts menés, tant au niveau de la revitalisation urbaine de nos quartiers que de l'embellissement et de la sécurisation des espaces publics, contribuent fortement à renforcer l'attractivité de notre commune pour les investisseurs.

Il y a lieu de favoriser les entreprises ayant un attachement territorial fort et de développer les potentialités locales. A cet égard, le rôle de notre Agence de Développement Local (ADL) est primordial. Pour aller dans ce sens, nous proposons la création d'un guichet unique d'accompagnement de projets

La volonté de la majorité est de redynamiser le commerce local. En effet, l'activité commerciale est fondamentale pour la vivacité de toute ville ; elle est à la fois génératrice d'emplois et de richesses et garante de convivialité et d'animation. Son rôle économique et social est donc important. En outre, le commerce a été de tout temps un des acteurs majeurs de notre développement économique. Pour réussir, nous devons mettre en œuvre, en partenariat avec les commerçants, diverses actions fédératrices: une stratégie d'image, une accessibilité aisée, un accueil convivial et sympathique, etc. Notre cellule ADL nous épaulera dans cette tâche. Nous veillerons tout d'abord à élaborer une charte des commerçants définissant les priorités pour le commerce local. Il s'agira aussi de renforcer le rôle d'interface de l'ADL.

La promotion de Frameries sera favorisée à travers diverses actions et notamment par l'édition d'un guide destiné aux nouveaux habitants.

Quant au tourisme, diverses actions sont prévues pour intensifier le développement du tourisme local :

1. Etablir un programme communal de développement du tourisme local en partenariat avec les acteurs présents sur le territoire communal (PASS, Parc Naturel des Hauts-Pays et association des commerçants) ;
2. Mener des actions de sensibilisation auprès des habitants sur l'importance du tourisme pour l'économie locale ;
3. Renforcer le réseau local de promenades ou d'itinéraires de randonnées et veiller à un balisage correct ;
4. Développer le concept de gîte rural ;
5. Accroître les synergies entre le PASS, le Parc Naturel des Hauts-Pays et la commune en proposant des forfaits journaliers de type « découvrez Frameries, son patrimoine, sa vie communale et commerciale », de même que des

synergies entre le tourisme, les loisirs et la culture dans une logique de type « forfait découverte » ;

6. Mener une réflexion touristique intégrée dans le contexte hennuyer autour du pôle montois ;

7. Promouvoir le tourisme vert en renforçant la promotion du Ravel et des itinéraires de promenades pédestres.

L'économie sociale est également un vivier considérable de gisements d'emplois pour demain. En plus, ce pôle est depuis toujours au centre de la préoccupation des autorités framerisoises. Il s'agira plus précisément de développer des emplois durables dans les services de proximité gérés par le CPAS, d'établir un contrat stratégique local pour l'insertion socioprofessionnelle, associant l'ensemble des acteurs présents sur le territoire communal (commune, maison de l'emploi, CPAS, Mission Régionale pour l'emploi, ASBL d'insertion et de formation), mais aussi de soutenir le développement des entreprises d'économie sociale, en renforçant le CPAS dans son rôle stratégique d'acteur local en cette matière ; à cet effet, il convient de promouvoir le développement du système des titres services.

Travaux – voirie – propreté publique – environnement – ruralité

▪ ***Frameries, commune soucieuse de ses espaces publics***

La Majorité amplifiera la rénovation des voiries et des trottoirs de l'entité sur base d'un schéma global cohérent.

Les priorités sont :

1. La rénovation des voiries et la modernisation du réseau d'égouttage ;
2. La réalisation d'un inventaire et la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'entretien et de rénovation des trottoirs ;
3. L'entretien régulier des avaloirs de la commune ;
4. L'embellissement de l'espace public par des décorations florales.

▪ ***Frameries, commune propre et accueillante***

La propreté publique est un élément essentiel de la qualité de vie et constituera également pour la Majorité un important défi. Elle compte ainsi promouvoir un label « commune propre » et inviter toute la population et l'ensemble des acteurs locaux à y adhérer.

Pour y parvenir, plusieurs actions concrètes seront réalisées :

1. Mettre en place des brigades propreté et en assurer la visibilité et l'efficacité sur l'ensemble du territoire communal ;
2. Mener des actions de sensibilisation et d'éducation à la propreté dans les écoles et les associations de jeunes, ainsi que des campagnes visant à développer les bonnes pratiques sur la gestion des déchets engrangées par leurs activités.

Ainsi, les instances communales entendent renforcer les initiatives de prévention par la sensibilisation, l'information, l'éducation des jeunes et de l'ensemble des habitants sur les problèmes de propreté publique afin d'aider tous ces citoyens à participer activement à une meilleure gestion de leur environnement. Des actions de répression seront menées en parallèle pour sanctionner les actes de malpropreté et les incivilités constatées dans le domaine environnemental (lutte contre les dépôts clandestins...).

Dans le cadre d'une politique volontariste et incitative en matière de déchets, une réflexion sera menée sur la suppression des sacs payants.

▪ ***Frameries, Commune rurale !***

Frameries adoptera un Programme Communal de Développement Rural (PCDR). Cet outil, basé sur la participation citoyenne, vise le développement durable de la ceinture verte de l'entité et donc les anciennes communes de Sars, Noirchain et Eugies. Les instances communales souhaitent ainsi promouvoir un développement rural harmonieux dans toutes ses composantes : sociales, économiques, urbanistiques, paysagères et écologiques. Ce PCDR nous permettra non seulement de disposer d'une vision stratégique de l'avenir de notre territoire dans sa partie rurale (soutenir le monde agricole, valoriser le caractère rural de la commune, sensibiliser la population à l'écosystème forestier et campagnard), mais également de pouvoir bénéficier d'un maximum de subsidiations.

L'intégration de Frameries dans le Parc Naturel des Hauts-Pays, de même que dans le Contrat de Rivière Trouille, constitue un atout indéniable à valoriser.

Gestion administrative et financière

Dans un contexte budgétaire difficile, la Majorité s'engage à faire les efforts nécessaires en vue d'orienter en priorité les missions de l'Administration sur ses tâches essentielles tout en assurant un service de qualité au citoyen.

Dans ce contexte, diverses actions seront envisagées :

1. Responsabiliser davantage les agents des services communaux, quel que soit leur niveau, à l'ensemble des domaines qui relèvent de la gestion communale pour une meilleure qualité de service aux citoyens ;
2. Veiller à une plus grande efficacité des services communaux, par une analyse des tâches, du fonctionnement des structures, la formation ciblée des agents, la mise à disposition d'un matériel performant ;
3. Evaluer l'accessibilité de l'Administration pour les citoyens et la renforcer si nécessaire.

Nous chercherons, par la poursuite de notre politique d'innovation et de création à dégager de nouveaux moyens en maintenant – voire en renforçant – nos partenariats avec les organismes subsidiaires. Différentes pistes de subventionnement seront explorées pour alléger au maximum la participation communale. De même, nous étudierons toutes les formes de partenariats avec le secteur public et le secteur privé pour financer nos projets.

Il s'agira donc d'assurer une maîtrise des dépenses et la recherche systématique de toutes les possibilités de subvention. Concrètement, il conviendra de sensibiliser tous les acteurs administratifs locaux à la nécessité d'économies d'échelles permanentes, de maximaliser les recettes en intégrant la dimension attractive de la commune pour attirer de nouveaux habitants. Nous veillerons cependant à maintenir une fiscalité raisonnable pour favoriser les investissements et promouvoir l'installation d'entreprises et de nouveaux habitants.

En matière d'énergie, la Majorité s'inscrira dans le partenariat avec les Gouvernements fédéraux et régionaux pour favoriser la participation des citoyens au fonds pour la réduction du coût global de l'énergie. L'Administration communale veillera également à développer de bonnes pratiques en matière énergétique (audit énergétique, centrale d'achats, ...) et désignera une personne ressource en économie d'énergie au sein de ses services.

Gouvernance locale et participation citoyenne

▪ ***Citoyenneté et participation : un espace de dialogue où la politique est l'affaire de chacun***

La Majorité mettra en œuvre des dispositifs de concertation avec ses habitants. Dans cette perspective, une attention particulière sera donnée à la communication et à la formation à la citoyenneté.

Diverses actions sont envisagées pour rencontrer ce souhait:

1. Renforcer le rôle des comités de quartier, les accompagner, les soutenir ;
2. Organiser une planification permanente des rencontres entre l'autorité politique et le citoyen ;
3. Renforcer la participation citoyenne par la sensibilisation à l'utilisation des TIC ;
4. Dynamiser l'image de la commune par la refonte du bulletin communal et du site Internet ;
5. Appliquer les principes de bonne gouvernance permettant une transparence et une traçabilité des décisions ;
6. Exiger de nos délégués dans les instances para et supra communales une vigilance extrême en matière de rigueur de gestion, en cohérence avec le mode de gestion communal.

Action sociale

▪ ***Frameries, Commune solidaire pour renforcer l'Action sociale***

Frameries doit faire face à de multiples défis sociaux : familles monoparentales, couples surendettés, personnes sans emplois, nouvelles formes de pauvreté, personnes isolées, violences intrafamiliales et conjugales Ce sont des réalités quotidiennes. Certes, la commune ne peut tout faire mais elle doit être proche de toutes les Framerisoises et de tous les Framerisois, particulièrement ceux et celles qui souffrent. Dans ce contexte, nous ferons de la lutte contre la pauvreté, les inégalités et les discriminations un objectif stratégique pour la prochaine législature.

L'intergénérationnel constituera la clé de voûte de l'ensemble des projets animés par la commune et le CPAS. Ce lien permettra de retisser progressivement la toile relationnelle qui, au-delà de l'action déjà très présente des services de proximité, doit permettre de restituer, pour l'ensemble des habitants et quel que soit leur âge, les valeurs de respect, d'estime et d'utilité sociale.

Le CPAS amplifiera sa politique d'insertion sociale, notamment en faveur des femmes seules avec enfants, en développant toutes les synergies possibles et en travaillant de concert avec la Maison de l'emploi et l'Agence Locale pour l'Emploi (ALE). Les services de proximité seront renforcés particulièrement pour les personnes âgées (brico dépannage, repas à domicile, ELIS, Ecoteam).

La lutte contre le surendettement par la prévention et l'éducation fera l'objet d'actions programmées au cours de cette mandature.

- ***Frameries, Commune « seniors admis »***

Chaque génération, des plus jeunes aux plus anciens, détient les clés de l'amélioration de la vie commune pour autant que nous lui donnions sans cesse l'occasion de les mettre au service des autres.

Les aînés sont de plus en plus actifs et présents dans notre société. Ils peuvent apporter une expérience de vie mais aussi professionnelle aux autres framerisais à travers notamment les échanges de savoirs. En vue de favoriser une meilleure intégration des seniors dans l'entité, nous créerons une agence des « seniors actifs ».

L'intergénérationnel sera un mot d'ordre dans l'organisation des activités et services destinés aux plus âgés.

Le CPAS et la commune favoriseront ainsi l'établissement de réseaux permettant aux personnes âgées de sortir de leur isolement. Ils veilleront en outre à assurer le maintien à domicile de ces personnes via une offre de services appropriée ou, lorsque cela s'avère difficile, l'accueil dans des structures modernes et adaptées. Dans cette optique, nous créerons des lits de court séjour et une résidence services.

- ***Frameries, Commune en bonne santé***

Des concitoyens en bonne santé, des maladies tôt dépistées et prises en charge sont autant d'économies réalisées sur la facture des soins de santé. Ce principe simple nous incite à accorder une grande importance à la politique de sensibilisation, de prévention et de promotion en matière de santé publique. Nous développerons des initiatives en partenariat avec la Maison communale de la santé et renforcerons les actions menées par la Maison médicale.

- ***Frameries, Commune « personnes handicapées admises »***

La Majorité veillera à assurer leur accessibilité à la vie communale à travers la mise en place d'un Plan Communal d'Intégration de la Personne Handicapée. Elle aura aussi à cœur de montrer l'exemple dans le domaine de l'insertion de la personne handicapée dans les clubs sportifs, aux pratiques culturelles et artistiques. Elle veillera également à sanctionner systématiquement l'occupation, par des personnes valides, des stationnements réservés aux personnes handicapées.

Enseignement – Jeunesse - Prévention

- ***L'école : premier rempart contre les inégalités sociales***

L'encadrement des plus jeunes figure au centre des priorités de la Majorité. Ainsi, un nouveau projet pédagogique et des projets d'établissements seront élaborés en associant autant que possible, élèves, enseignants et pouvoirs organisateurs via les conseils de participation.

L'accent sera mis sur la promotion de la santé à l'école, le sport à l'école pendant et après les heures de cours. Nous veillerons à l'apprentissage d'une seconde langue, de la natation, de la psychomotricité, mais également à lutter contre toute forme de violence à l'école, notamment grâce à la mise en place d'outils de prévention. Nous favoriserons, dans le respect des normes fixées, les voyages éducatifs et les classes de dépaysement. Nous inciterons en outre à la découverte des infrastructures locales (nouvelle bibliothèque/ludothèque...) et autres animations culturelles.

Dans cet esprit, un projet d'accueil extra scolaire sera élaboré pour proposer aux familles et aux jeunes des activités encadrées en dehors du temps scolaire.

Les collaborations avec les différents réseaux seront poursuivies.

- ***La réussite scolaire : remède contre la marginalisation sociale***

Dans l'optique de réduire au maximum le décrochage scolaire, nous favoriserons l'organisation d'écoles de devoirs pour les jeunes élèves et les adolescents en collaboration avec des étudiants et le monde associatif.

- ***La jeunesse***

La Majorité mettra en place une plate-forme locale de la jeunesse qui réunira les jeunes adolescents de la Commune afin d'examiner avec eux les problèmes qu'ils rencontrent et de tenter d'apporter des réponses correspondant à leurs besoins.

- ***La petite enfance***

Les instances communales favoriseront l'augmentation du nombre de places d'accueil dans les crèches opérant sur le territoire communal, en coordination avec les Pouvoirs subsidiants.

La Majorité encouragera également les actions de promotion et d'accompagnement à la parentalité, principalement à destination des publics fragilisés et en décrochage social, en association avec les acteurs locaux. De plus, la Commune poursuivra l'intégration des différentes consultations pré- et post-natales sur le territoire communal en collaboration notamment avec les structures locales de l'ONE.

- ***Prévention et sécurité : des exigences naturelles, des défis constants...***

La Majorité prendra toutes les mesures nécessaires en matière de sécurité des personnes et des biens pour que Frameries reste une commune où il fait bon vivre. Dans cet objectif, un plan stratégique communal de prévention et de sécurité sera mis en oeuvre. Des actions transversales en coordination avec le PPP et la Prévention Fédérale seront définies tout en cherchant à nous ouvrir à d'autres partenaires.

D'autre part, dans un souci préventif et de proximité, la Majorité veillera à renforcer la présence sur le terrain des agents de quartier.

Enfin, de manière à accroître la protection de nos concitoyens, la Majorité veillera également à renforcer la présence policière partout où cela s'avère nécessaire.

- ***Frameries à l'heure des nouvelles technologies***

La fracture numérique est au cœur du débat actuel et s'inscrit dans le prolongement et l'amplification de l'exclusion économique et sociale. Dans ce contexte, nous veillerons à lutter contre la fracture numérique en renforçant l'accessibilité de nos concitoyens aux TIC, notamment en développant la mise en œuvre d'Espaces Publics Numériques sur le territoire communal.

Culture

La commune de Frameries est culturellement riche de talents et de manifestations diverses. Dans la mesure de nos possibilités, nous encadrerons ces organisations pour concourir à leur réussite tout en rendant la culture accessible à l'ensemble des citoyens.

Le Centre Culturel, l'Académie de Musique et la Bibliothèque Pivot constituent les piliers de notre politique culturelle.

La commune souhaite tout d'abord revaloriser et diversifier les lieux de diffusion. La Majorité entend ainsi soutenir le travail des artistes et des associations. Dans ce sens, la commune structurera des ateliers réguliers en valorisant les notions d'animation et de créativité. L'accent sera mis sur la coproduction d'évènements tels que l'envol des cités, le Frameries Jazz, les spectacles lyriques...

Dès que la Bibliothèque Pivot de La Bouverie sera opérationnelle, la Majorité cherchera à développer la ludothèque, un espace multimédia et un espace de lecture intergénérationnel.

Au sein de l'Académie de Musique, nous veillerons tout particulièrement à la diversification des disciplines et à la sensibilisation des plus petits à la musique.

Durant cette mandature, nous créerons aussi une structure communale socioculturelle fédérative qui rassemblera les acteurs sociaux et culturels. Nous y développerons notamment une politique dynamique et participative d'accès à la culture pour les personnes défavorisées et marginalisées.

Sports

La Majorité soutiendra et diversifiera les activités sportives présente sur le territoire de Frameries. Elle encouragera également la conclusion de conventions avec certaines institutions (comme le CPAS) pour permettre l'accès aux activités sportives au plus grand nombre et veillera dans ce cadre à développer l'utilisation des « chèques sport ».

Dans ce contexte, la création d'un centre sportif local (CSL) destiné à coordonner l'ensemble des infrastructures et des clubs situés sur le territoire communal est envisagée, avec pour mission prioritaire de faciliter l'accès aux sports pour le plus grand nombre et de coordonner l'action des acteurs sportifs.

Toujours dans un souhait de développer une politique dynamique du sport à Frameries, la Majorité veillera à organiser une journée du patrimoine sportif afin de mettre en valeur les infrastructures existantes et à proposer des séances d'initiation gratuites à certaines disciplines, du type « journée découverte sportive ».

La commune apportera en outre son soutien aux activités à caractère supra local (Grand Prix Samayn, happy new year, les 10 miles de Frameries) et octroiera dans les mérites sportifs un prix de l'éthique et du fair-play.

En collaboration avec l'ADEPS, la commune mettra en place un système de guidance à la pratique du sport. Aussi, elle organisera des olympiades locales entre les réseaux d'enseignement.

Voilà qui termine la lecture de ce programme.

Mr DONFUT rentre en séance.

Mr le Président donne la parole à Mr DI SABATO :

« J'ai lu attentivement votre déclaration de politique générale pour la mandature qui s'annonce et je dois bien vous dire que je suis tenté d'y croire. Mais, vous savez qu'il y a toujours un mais, il s'agit pour moi avant tout d'un catalogue d'intentions, plein de bonne volonté, je le reconnais, mais rempli d'incertitudes au plan budgétaire et sans véritable « priorisation » des mesures dans le temps. On a la fâcheuse impression que tout est prioritaire. Et si tout est prioritaire, alors rien ne l'est !

On sait que le cadre budgétaire est serré, que les moyens ne coulent pas à flots dans les communes. Il aurait donc été intéressant de planifier, de donner vos priorités dans le temps en précisant ce que vous ferez en premier, en priorité. A ce niveau, un tableau avec les différentes mesures, ses implications budgétaires et leur planification dans le temps aurait pu correspondre à votre volonté d'avoir une traçabilité des décisions et nous permettre de faire un monitoring régulier de la politique que vous souhaitez mettre en place.

Au niveau de la rénovation urbaine, le lecteur averti aura remarqué que contrairement à ce que le CDH disait lors de la campagne électorale, beaucoup a été fait ! Mais je reconnais qu'il est aussi inscrit que beaucoup reste à faire. Une manière de ménager la chèvre et le chou. C'est de bonne guerre.

Par ailleurs, une des rares mesures concrètes est de construire une salle polyvalente et là, ça aurait été intéressant de savoir quand vous comptez terminer les travaux.

Au niveau du logement :

Sur le premier axe, je ne peux qu'être d'accord puisque 3 des 5 points étaient dans notre programme. Le 2^{ème} axe relevant du bon sens.

Le 3^{ème} point du 3^{ème} axe pose à mon sens un peu plus question. Dans le cadre du plan de sécurisation et la salubrisation des logements sociaux, une série de logements seront déconstruits sans pour autant avoir les mêmes moyens de reconstruction. Vous n'en êtes en rien responsables mais le problème est posé.

Au niveau de la mobilité :

Je ne peux qu'être d'accord sur les objectifs. Je me permets donc de lancer un appel à ce que la commune de Frameries participe cette année à la journée de la mobilité en septembre. Je suis prêt à vous donner un coup de main là-dessus.

Au niveau de l'emploi et du développement économique :

Pour favoriser l'installation d'entreprises et de PME sur le territoire, il faudra être attentif à ce que la création d'entreprise ne soit pas une délocalisation comme nous avons pu le voir dans le zoning du Crachet. A ce sujet, comme je l'avais déjà défendu précédemment, il me semble intéressant, tout comme vous souhaitez le faire pour le centre de Frameries, de travailler par pôle. Vu le type de demandeurs d'emplois de notre commune – essentiellement des peu qualifiés – il me semble qu'établir un pôle d'économie sociale pourrait être bénéfique pour eux. Le fait de regrouper ces entreprises en un seul endroit peut à mon sens, avoir un effet d'entraînement.

Au niveau du tourisme, il me semble que la gare a un rôle à jouer dans l'accessibilité de Frameries aux touristes que vous souhaitez amener. Je sais que nous n'avons pas toutes les cartes en main mais nous avons tous des représentants au CA de la SNCB et il serait intéressant d'intervenir pour obtenir des avancées comme la création d'un billet Train + accès au Pass + accès aux divers lieux touristiques de Frameries.

Le tourisme vert pourrait également être mis en avant en faisant participer la commune de Frameries à la chaîne des terrils qui vise à développer le tourisme autour de ces hauts lieux symboliques de notre passé minier.

Au niveau des travaux, notamment de voirie, ce sera difficile vu les moyens budgétaires de la commune. Au niveau de la ruralité, nous ne pouvons que nous féliciter du lancement du plan communal de développement rural

Au niveau de la gestion administrative, j'aurais aussi souhaité que l'on fixe des objectifs en terme de réduction de la consommation énergétique car le prix des matières fossiles ne va certainement pas diminuer.

Concernant la gouvernance locale et la participation citoyenne, travailler avec les comités de quartiers me semble une bonne idée mais rien n'est dit sur le comment faire. Comme je le disais plus haut, assurer la traçabilité des décisions me semble raté de par cet exercice.

Au niveau de l'action sociale, de l'enseignement, de la jeunesse et de la prévention, que du positif sur les intentions donc j'attendrai de voir les réalisations.

Au niveau de la culture, il me semblerait intéressant de donner la possibilité dans toutes les activités organisées par la commune que les jeunes artistes de notre commune aient une place pour les valoriser et leur donner accès à des locaux pour s'exercer.

Par ailleurs rien n'est dit de Mons capitale culturelle 2015 qui sera un véritable enjeu non seulement pour Mons mais aussi pour les communes de l'arrondissement. Il serait intéressant de prendre des contacts pour que Frameries puisse bénéficier du rayonnement de Mons à ce niveau.

Au niveau du sport : Je trouve qu'il aurait été intéressant de donner accès aux salles de la commune aux jeunes non organisé dans le cadre d'un club.

En conclusion, je m'abstiendrai car j'attends de pouvoir juger sur pièce la capacité de la majorité à réaliser tous ces projets ».

Mr le Président répond qu'il est clair que c'est ici que les choses sont débattues au niveau de la traçabilité des projets.

Ici, nous sommes dans le cadre d'une déclaration de politique générale, on ne va pas aller jusqu'à fixer de manière précise le moment où les choses vont être exécutées. Cette déclaration prend en compte une série de politiques à venir. Par contre, le Gouvernement wallon sortira prochainement un décret relatif au Contrat d'Avenir Local qui lui imposera un canevas beaucoup plus précis en termes de délais d'exécution et d'implication du citoyen. A ce stade, nous n'avons pas voulu aller plus loin. Ce ne sont pas des déclarations d'intentions, c'est la volonté d'une politique à mener mais il n'est pas opportun à ce stade dans un document de ce type d'aller beaucoup plus loin dans le phasage des actions qui doivent être menées.

Pour ce qui est des logements sociaux, ce n'était pas une décision facile à prendre de démolir ces logements qui étaient vétustes et insécurisants et pour lesquels il n'était plus possible d'envisager une autre solution.

Il faut savoir qu'on est dans le cadre d'une enveloppe financière dans laquelle on a pu envisager la reconstruction d'une quarantaine de logements. Mais, notre volonté est d'éviter de commettre les mêmes erreurs que par le passé et de ne pas créer un nouveau « ghetto » mais, par contre, de diversifier et trouver des terrains disponibles pour ce faire. Il y a un projet de construction qui débutera très prochainement.

Pour ce qui concerne la gare, nous avons une convention avec la Région Wallonne pour le réaménagement de ce bâtiment. Notre volonté n'est pas d'abandonner la gare car nous voulons à tout prix maintenir le point d'arrêt. Aujourd'hui, nous devons nous pencher sur la destination de cet édifice et son aménagement.

Pour ce qui est des Terrils, le Collège a l'intention de s'y inscrire.

Il faut voir les choses à court et moyen termes.

Mais, il faudrait avoir une révision du Fonds des Communes, rééquilibré à notre avantage.

Le travail sur le long terme est le renforcement de l'attractivité de la commune afin d'accueillir de nouveaux habitants et des investisseurs.

Mr BAUWENS souligne qu'il s'agit d'un magnifique programme. Il sait que tout sera fait pour être mis en œuvre pour atteindre les objectifs. Seulement, il est énorme, il pense que sur une mandature le tout ne sera peut-être pas terminé. Il approuvera ce document.

Mr CARLIER prend la parole :

« Lorsqu'on se retrouve à la pension, on a le temps de devenir collectionneur et archiviste. Il a consulté les tracts qui ont été distribués durant la campagne électorale. Force est de constater que l'on retrouve dans la volonté exprimée ici les points qui étaient ceux développés par le P.S. et le CDH accents très précis du programme Ecolo et Mr. Il espère qu'aujourd'hui on aura une unanimité au sein du Conseil Communal pour soutenir cette volonté bien exprimée. Il se réjouit particulièrement qu'en complément des actions de rénovation urbaine qui sont entreprises, l'on se penche de manière résolue pour sauvegarder le caractère tout à fait particulier qui fait la richesse de Frameries. Il se réjouit également concernant les intentions en matière d'accueil extrascolaire en partenariat avec le monde associatif. »

Mr LIENARD prend alors la parole :

« Lors du débat qui a suivi la présentation du budget 2007, nous avons dit que forcément, nous étions face à une épure difficile ; en fait, budget en attente du lendemain et ce, afin d'en dégager les lignes de force qui doivent structurer et définir les actions à mener au cours de la présente mandature.

Le programme de politique générale qui nous est présenté aujourd'hui répond à notre attente. Nous avons apprécié le travail de réflexion qui a permis aux deux ailes de la majorité d'élaborer ce document majeur représentatif des idées et souhaits exprimés par un très grand nombre de nos concitoyens.

Mieux qu'une compilation de deux programmes, mieux qu'un compromis aléatoire, il s'agit ici d'un véritable projet de vivre mieux ensemble en se tournant vers l'avenir. Nous nous rejoignons.

En ce qui nous concerne : traverse cette déclaration un axe central, à savoir le citoyen, sa personne, son épanouissement quels que soient son milieu, sa situation sociale, son âge, son origine, sa profession. Autour de cet axe central, gravitent trois thèmes que nous voulons mettre en exergue : la Solidarité, La qualité de Vie, La Modernité.

1^{er} thème : LA SOLIDARITE, avec toujours en filigrane l'épanouissement de la personne.

Je mettrai l'accent sur quelques points qui nous tiennent particulièrement à cœur :

Le logement :

- Un logement décent pour tous
- La création de logements de transit et d'insertion gérés par le CPAS
- Lutte plus active contre les logements insalubres ou inoccupés

L'emploi : qui va de paire avec le développement économique. En étant bien conscient que le pouvoir local n'est pas, et de loin, le seul et principal acteur ; il peut néanmoins développer une politique proactive dans le domaine de l'emploi. C'est ce que la nouvelle majorité envisage résolument.

Je citerai pour mémoire l'organisation :

- d'un salon de l'emploi et de la formation
- d'une plate-forme de l'emploi

- du rôle majeur de l'ADL comme interface pour accompagner les projets de redynamisation du commerce local et d'investissements des petites et moyennes entreprises

Enfin, toujours en matière d'emploi, l'économie sociale a toute sa pertinence. Elle sera développée avec l'ensemble des acteurs.

Dans ce 1^{er} thème de la Solidarité, l'Action Sociale a évidemment un rôle essentiel. Elle est principalement et intelligemment conduite par le CPAS. Je n'aborderai donc que les axes principaux puisque les projets ont déjà été évoqués.

Qu'il me soit permis de souligner :

- La politique Senior admis
- L'intergénérationnel
- Le maintien si possible à domicile des personnes via une offre de services adaptés
- La place des personnes handicapées

Enfin, le fil conducteur du respect de la personne et de la solidarité. Je le retrouve dans la politique des quartiers, la participation, la culture, le sport (par exemple le « chèque sport »), l'enseignement (lutte contre le décrochage scolaire) et la petite enfance (augmentation des places dans les crèches).

J'en viens maintenant au second thème gravitant autour de la personne :

LA QUALITE DE VIE

Nous la retrouvons, traversant l'ensemble de la déclaration, je n'évoquerai ici que les éléments principaux :

1. La Rénovation Urbaine : indispensable pour l'attractivité des centres urbains et le dynamisme des habitants, commerçants et autres
2. le logement : avec notamment la promotion des investissements privés sans oublier le logement social
3. dans le même ordre d'idées, le programme de Développement Rural a toute son importance pour maintenir et faire rayonner la qualité de vie de notre ceinture verte
4. la qualité de vie : c'est aussi la voirie, son égouttage, ses trottoirs
5. La propreté et l'environnement global et local qui ne sont pas oubliés, ce sont d'une part les économies d'énergie et la création de « brigades propreté ». Sans oublier la prévention mais aussi le renforcement des sanctions. Relevons en outre la réflexion suggérée concernant la suppression du sac payant.

La qualité de vie pour le respect des personnes,

6. c'est aussi la mobilité :
 - perspective d'une mobilité durable
 - amélioration générale de la sécurité des routes et de leurs accotements
 - initiatives vélocipédiques

7. enfin : la qualité de vie et le respect des personnes par la prévention mais aussi par l'effet dissuasif pour les malandrins de la présence policière et de la police de proximité.

Un axe : la personne : avec 3 thèmes : solidarité – qualité de vie et modernité

3^{ème} LA MODERNITE

nous la trouvons dans toute la stratégie préconisée :

1. que ce soit au niveau de l'ADL
2. du développement économique
3. du tourisme (avec le PASS) et la stratégie d'image
4. de la ressource humaine communale à responsabiliser davantage
5. dans la gouvernance locale : refonte du site Internet, utilisation et accès aux technologies de l'informatique et de la communication
6. dans l'enseignement, avec notamment des cours de 2^{ème} langue et des cours de natation

La Modernité pour l'épanouissement de nos concitoyens :

1. c'est aussi la lutte contre la fracture numérique
2. c'est par la culture notamment par le développement dans le cadre de la Bibliothèque pivot de La Bouverie, d'un espace multimédia
3. c'est aussi la promotion des sports, notamment par la création d'un organe de coordination ou des initiatives du type « Journée découverte sportive ».

Voilà Monsieur le Bourgmestre l'inventaire non exhaustif de ce document majeur. Si j'ai répété un certain nombre de termes qui y sont contenus et que vous avez cités, c'est pour mettre en évidence le fil conducteur qui les sous-entend. : La Personne. Certes, beaucoup de choses sont encore à faire, nous n'aboutirons qu'à 5 conditions.

En effet, tout ce que nous venons d'évoquer présuppose :

1. une administration efficace au service du citoyen
2. une évaluation régulière des réalisations envisagées (peut-on suggérer qu'une fois par an le point soit fait quant à l'exécution de cette déclaration ?)
3. nous n'ignorons pas les difficultés budgétaires. La volonté de la déclaration est manifeste : chasse aux subsidiations, recherche active de partenariat
4. toutefois, tout ne sera pas possible tout de suite. C'est donc graduellement, en définissant les priorités, en saisissant les opportunités, en hiérarchisant les actions que nous pourrons projeter Frameries vers un avenir meilleur

5. Tout ceci suppose aussi une équipe soudée, mobilisée loyalement autour du projet. C'est ce que nous voulons et c'est dans cet esprit que le groupe CDH votera positivement cette déclaration ».

Mr J.P. DELHAYE rentre en séance.

Mr DONFUT se réjouit des débats que suscite ce programme. Il remercie le Collège de l'excellent travail réalisé par une jeune équipe qui doit trouver ses marques. On sent à travers ce document beaucoup de diversités dans les mesures proposées et d'ambition ainsi qu'un souci de l'équilibre entre les différentes compétences pour pouvoir répondre à l'ensemble des préoccupations de nos citoyens.

Il remercie le MR et le CDH pour leurs interventions qui prouvent que tous les membres du Conseil Communal sont soucieux d'être partenaires de ce projet. Les défis sont nombreux et importants par rapport aux besoins de notre population et de la région. Il faut travailler avec la volonté de profiter des uns et des autres pour construire ensemble. Ce programme est à mettre en parallèle avec nos moyens budgétaires. Encore une fois, il pense que cet élément démontre à quel point on a besoin de tout le monde pour travailler sur la réalisation de ce programme. Il faudra revendiquer et aller chercher des subsides et des partenariats avec d'autres intervenants publics ou privés. Pour ce faire, il faut effectivement une commune à visage ouvert. Un partenaire est attentif de savoir avec qui il va travailler.

Sur les différents points repris dans le document, on est tous d'accord qu'il faut conjuguer rénovation urbaine et logement pour tous.

Les services à la population sont essentiels.

Au niveau de l'emploi, il faut créer de nouveaux outils (ex. les crèches), il y a des endroits qui pourraient tout à fait convenir pour amplifier la politique de la petite enfance.

Sur l'aspect économique, on a tendance à dire que ce sont les entreprises, PME et artisans de la région qui se délocalisent. Il faut nuancer cette mutation en termes de positionnement des entreprises sur notre territoire, conjuguée à la recherche d'une meilleure qualité de vie. Elles peuvent parfois sortir de quartiers qui ne répondent plus à leurs attentes et préférer une zone créée à cet effet. Il faut continuer dans l'aménagement du territoire intelligent et bien pensé. En termes économiques, il faut travailler sur des pôles avec des entreprises nouvelles qui viennent de l'extérieur apporter de nouveaux emplois. Par exemple l'entreprise Doosan qui ne cesse de s'agrandir et qui travaille avec des sous-traitants. Il faudrait avec l'aide de l'IDEA, approcher ces derniers pour les inciter à venir s'implanter chez nous.

D'autre part, les entrepreneurs flamands connaissent actuellement des problèmes pour s'implanter en Flandre. Nous avons une main d'œuvre disponible et qualifiée, on a des terrains disponibles, il y a tout un travail de relations à faire, il faut parler avec eux, faire connaître notre potentiel d'accueil.

Quant à la culture, c'est la chose la plus importante pour l'émancipation de la personne. Il faut rester très attentif au projet « Mons 2015 capitale européenne de la culture ». C'est un challenge qui doit mettre en évidence notre région, non seulement pour nous mais également pour tous les européens et dans le monde entier.

Stratégiquement, il est clair qu'il faut initier cet effet d'entraînement pour créer plus de dynamisme sur le territoire local. On ne peut pas se limiter à la région montoise, cela concerne tous les habitants du Hainaut. Nous devons réfléchir sur cette opportunité, il y a une carte à jouer dans ce domaine. Nous viendrons prochainement avec une proposition pour être acteur et partenaire de ce projet de « Mons Capitale Européenne de la Culture »

Mme DI BARI relève que ce programme est bien établi, on a en vie d'y croire, avec la majorité très forte on arrivera à quelque chose. Elle a hâte d'être en 2012 pour voir si tout sera fait ; avec deux ministres dans la salle, ce projet devrait aboutir. Néanmoins, le programme de l'ancienne mandature était également bien étoffé et on n'est pas arrivé au bout, elle s'abstiendra donc.

Le Président remercie tous les intervenants pour leur participation à ce débat et soumet le document au vote.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée :

↳ par 23 voix « Pour » (PS-CDH & 1 MR) :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS

↳ par 3 « Abstentions » (1 ECOLO & 2 Indépendants) :

DI SABATO, DI BARI & DERUDDER

- décide d'approuver ce document.

Enseignement – Capital périodes au 1^{er} octobre 2006 - Révision

Le Conseil Communal, en séance du 26 octobre 2006, a arrêté le capital périodes à attribuer dans l'enseignement communal primaire à dater du 1^{er} octobre 2006.

Sur base des dépêches ministérielles relatives aux résultats validés du calcul de l'encadrement applicable du 1^{er} octobre 2006 au 30 juin 2007.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

Décide :

- d'annuler sa délibération prise en séance du 25 janvier 2007 relative à la révision du nombre total d'élèves admissibles au 30 septembre 2006 en primaire au groupe scolaire de Calmette, soit 194 élèves.
- de revoir sa décision du 26 octobre 2006 et d'arrêter le capital périodes à attribuer dans l'enseignement communal primaire à dater du 1^{er} octobre 2006 comme suit :

Primaire Révision	Élèves	Périodes	Emplois	Reliquat	Reliquat Adapt.	Reliquat PO	D+2006 2007	Moyens Arena
Calmette	194	251	9(234)	17p =	12p	5p		6
La Victoire	195	252	9(234)	18p =	12p	6p		6
La Libération Collard	164 + 56 = 220	282	10(260)	22p =	17	5	24 p /	9 9

Eugies Champ P	58 + 43 = 101	132	5 (130)	2p =	1p	1p	/ 7 p	6 6
Sars	17	32	1 (26)	6p =	6p	/	/	/
Total :	727		34	65p =	48p	17p		42

Ce point sera soumis par écrit aux membres de la COPALOC.

La délibération requise est adoptée.

Enseignement - Augmentation de cadre en Maternel - Année scolaire 2006-2007

Mme Vitins Vilma, directrice au groupe scolaire de la Libération informe qu' ½ emploi maternel supplémentaire peut être créé à dater du 12 mars 2007.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

Décide :

Article 1^{er} : de ratifier la décision prise par le Collège Communal visant à ouvrir, à dater du 12 mars 2007, un demi emploi en maternel supplémentaire au groupe scolaire de La Libération.

Article 2 : cet emploi sera maintenu jusqu'au 30 juin de l'année scolaire en cours, date limite de subventionnement du département. Il ne pourra néanmoins donner lieu à une nomination à titre définitif.

Article 3 : de transmettre la délibération au Ministère de la Communauté Française, à l'Inspection et à la Direction de l'école concernée.

La délibération requise est adoptée.

Enseignement – Implantation du Ch.Perdu – Ouverture de deux périodes de cours de religion islamique

Sur base d'une nouvelle inscription en date du 12 janvier 2007 à l'implantation du Ch.Perdu, deux périodes en religion islamique peuvent être créées.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

Décide :

Article 1^{er} : d'en prendre connaissance.

Article 2 : de transmettre la délibération au Ministère de la Communauté Française, à l'Inspection primaire et à la Directrice de l'école concernée.

La délibération requise est adoptée.

Académie de Musique- Chiffres de Population scolaire au 31 janvier 2007

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

Décide :

Article 1^{er} : d'acter les chiffres de population arrêtés au 31 janvier 2007 à l'Académie de Musique sur base desquels s'effectuera le calcul de la dotation et des subsides de fonctionnement pour l'année scolaire 2007-2009 comme suit :

Élèves réguliers au 31 janvier 2006	Nombres d'élèves inscrits « Par têtes »	Domaine de la Musique	Domaine des Arts de la Parole et du Théâtre	Total général
de 5 à 11 ans	351	317	72	389
de 12 à 17 ans	140	105	53	158
18 ans et plus	120	101	53	154
Totaux	611 élèves	523	178	701 élèves

Article 2 : de transmettre la délibération aux Autorités Supérieures et à la Directrice de l'Académie de Musique

Ce point a été soumis lors de la Copaloc du 8 mars 2007.

La délibération requise est adoptée.

Contrat de Sécurité et de Prévention – Décompte financier 2006

La Commune de Frameries possède un Contrat de Sécurité et de Prévention depuis le 1^{er} janvier 2002.

Le Ministère a reconduit les subsides pour l'année 2006.

Dans le cadre de ce Contrat, ce subside sera définitivement alloué à la Commune, après approbation, par le Secrétariat Permanent à la Politique de Prévention, du décompte financier 2006.

Le décompte a été établi, sur base des pièces justificatives en notre possession. Celui-ci sera validé par le service compétent.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

- décide d'approuver le décompte financier 2006 du Contrat de Sécurité et de Prévention.

La délibération requise est adoptée.

ASBL « Espace Prévention Borinage Hauts Pays » - Contrat de location pour un bâtiment communal

Le 1^{er} janvier 2006, l'Asbl « Espace Prévention Borinage Hauts Pays » a pris possession du rez-de-chaussée de l'immeuble à appartements « Les ARAVIS ».

Afin de confirmer cette location et de régler les consommations énergétiques et autres charges, un projet contrat de location a été rédigé.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

Décide :

- Article 1^{er} : d'approuver le contrat de location et marquer son accord sur la proposition de loyer de 700 € hors charges à restituer pour 2/3 à la commune sur le compte 091-0003850-51
- Article 2 : de marquer son accord sur le principe de répartition de 2/3 pour l'ASBL et 1/3 pour la commune pour les consommations énergétiques et autres charges à restituer à la commune.
- Article 3 : de marquer son accord sur le fait de partager de la même manière que pour les autres charges, le salaire global supporté par la commune pour la technicienne de surface.
- Article 4 : d'arrêter la date de prise de cours du contrat de location au 1^{er} janvier 2006.
- Article 5 : de faire enregistrer le contrat de location.

La délibération requise est adoptée.

Contrat de Rivière de la Trouille - Programme d'actions 2007-2008 et 2009 - Approbation

Dès 1997, comme les autres communes du bassin versant de la Trouille, Frameries a décidé d'adhérer au Contrat de Rivière de la Trouille qui vise à rétablir le biotope de cette rivière.

En octobre dernier, le Conseil communal a validé la prolongation de cette convention et les Communes affiliées ont élaboré un programme d'actions commun pour relancer les activités du Contrat Rivière pour les années 2007 à 2009.

La signature officielle de ce programme a eu lieu le 22 mars dernier, dans le cadre des Journées wallonnes de l'Eau.

Comme nous sommes en début de législature, Mr DEBAISIEUX rappelle en quoi consiste un contrat de rivière :

« Le Contrat de Rivière » est un programme de remise en état d'un cours d'eau, en l'occurrence « la Trouille ».

Pourquoi Frameries adhère-t-elle à ce Contrat de rivière alors que ce cours d'eau ne se trouve pas dans notre entité ?

En fait, le Contrat de Rivière repose sur un principe simple à la base, à savoir rechercher la gestion la plus efficace du cours d'eau qui englobe tout le bassin versant, chaque rivière dépendant de la qualité des plus petits cours d'eau, les affluents qui se jettent dans celle-ci.

Les grands objectifs du contrat rivière retenus pour le bassin de la Trouille en vue d'en garantir les multiples fonctions et usage sont :

1. améliorer la qualité des eaux de surface ;
2. améliorer la qualité des eaux souterraines ;
3. minimiser les phénomènes d'inondation ;
4. protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel ;
5. mettre en valeur le patrimoine culturel lié à l'eau ;

6. favoriser une agriculture respectueuse de l'environnement et des cours d'eau ;
7. développer les autres activités économiques et le tourisme, dans le respect du milieu aquatique et des ressources en eau du bassin.

Le Contrat Rivière est un programme d'actions qui permet de rassembler toutes les personnes concernées par le cours d'eau pour trouver ensemble des solutions aux problèmes rencontrés dans et autour de la rivière, afin que chacun puisse profiter de la rivière tout en respectant les autres usagers.

C'est donc une vision globale du territoire qui est proposée. Pour ce faire, un contrat d'engagement solidaire et d'actions entre l'ensemble des acteurs publics et privés, riverains, entreprises et associations est alors mis en place. C'est ce que la Commune a signé le 22 mars dernier à Mons. Chaque personne ayant signé le contrat s'engage à réaliser des actions concrètes pour atteindre les objectifs poursuivis par le contrat de rivière.

Mr DI SABATO souligne qu'il serait intéressant de collaborer avec les agriculteurs et ce, pour une gestion durable des cours d'eau, en diminuant l'utilisation d'engrais et l'épandage de lisier.

Mr DEBAISIEUX précise que la Commune dispose d'une Commission agricole regroupant des agriculteurs de l'entité. Cette Commission sera très attentive. Il y a déjà une réunion prévue dans la deuxième quinzaine d'avril pour sensibiliser les agriculteurs à tous les objectifs du Contrat de Rivière et pour présenter les grands axes du programme de développement rural.

Mr DI SABATO souhaite connaître la date de cette réunion.
L'information lui sera communiquée.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

Décide :

Article 1^{er} : d'avaliser le nouveau programme d'actions du Contrat de Rivière de la Trouille pour les années 2007 à 2009.

Article 2 : de prendre acte de la délégation accordée à M.Ph.DEBAISIEUX, Echevin, en qualité de signataire de ce programme.

La délibération requise est adoptée.

Coordination sécurité santé sur les chantiers temporaires ou mobiles Année 2002 – Avenant à la convention d'honoraires type

Conformément à l'Arrêté royal du 25 janvier 2001, la Commune désigne chaque année un prestataire de services pour assurer la coordination sécurité santé des travaux communaux qui le nécessitent.

Pour l'année 2002, le modèle type de convention d'honoraires approuvé par le Conseil communal prévoit que les honoraires sont calculés en fonction du montant de l'adjudication.

Or, la plupart des chantiers enregistrent des suppléments en cours d'exécution.

Il apparaît donc tout à fait logique de calculer les honoraires sur base du décompte final des travaux comme le réclame le prestataire de services pour l'année 2002.

Il est à noter, d'ailleurs, que les conventions du même type passées à partir de 2003, ont été rédigées en tenant compte de ce mode de calcul.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

Décide :

Article unique : d'approuver l'avenant à la convention type d'honoraires relative à la coordination de sécurité santé sur les chantiers temporaires et mobiles, pour les projets communaux qui ont été confiés à M.WATTIEZ durant l'année 2002.

La délibération requise est adoptée.

Démolition et reconstruction de caveaux désaffectés au cimetière de la Bouverie - C.S.Ch. 2007/03 - Principe-Projet

Plusieurs caveaux anciens et en mauvais état ont été désaffectés au cimetière de La Bouverie.

Ils devront être démolis et remplacés par de nouveaux caveaux aux dimensions standardisées.

Un cahier spécial des charges a donc été établi pour fixer les conditions du marché, il détermine la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation.

Cette opération est estimée à 20.688,94 € TVAC

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

Décide :

Article 1^{er} : d'approuver le principe-projet relatif à la démolition et la reconstruction de caveaux désaffectés au cimetière de La Bouverie.

Article 2 : de choisir la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché estimé à 20 688,94 € TVAC.

Article 3 : d'approuver les conditions du marché et le cahier spécial des charges rédigé à cet effet.

Article 4 : de procéder à l'exécution du marché.

Article 5 : d'approuver la dépense qui en résultera.

La délibération requise est adoptée.

Construction de la 9^{ème} série de caveaux dans le cimetière d'Eugies - C.S.Ch. 2007/02 - Principe-Projet

En fonction des besoins constatés, il y a lieu de procéder aux travaux de construction d'une nouvelle série de caveaux au cimetière d'Eugies.

Un cahier spécial des charges a donc été établi pour fixer les conditions du marché, il détermine la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation.

Cette opération est estimée à 28.476,55 € TVAC

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

Décide :

Article 1^{er} : d'approuver le principe-projet relatif à la construction de la 9^{ème} série de caveaux au cimetière d'Eugies.

Article 2 : de choisir la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché estimé à 28 476,55 € TVAC.

Article 3 : d'approuver les conditions du marché et le cahier spécial des charges rédigé à cet effet.

Article 4 : de procéder à l'exécution du marché.

Article 5 : d'approuver la dépense qui en résultera.

La délibération requise est adoptée.

Remplacement de la chaudière à la M.C.M.C (Maison communale de la Mémoire et de la Création) à Eugies - C.S.Ch. 2007/07 - Principe-Projet

La chaudière de la MCMC est usagée et sa vétusté occasionne des frais.

Il y a lieu de la remplacer par une chaudière plus performante et présentant un meilleur rendement.

Un cahier spécial des charges a donc été établi pour fixer les conditions du marché, il détermine la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation.

Cette opération est estimée à : 6.999,85 € TVAC

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

Décide :

Article 1^{er} : d'approuver le principe-projet relatif au remplacement de la chaudière à la Maison de la Mémoire et de la Création, à Eugies.

Article 2 : de choisir la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché estimé à 6 999,85 € TVAC.

Article 3 : d'approuver les conditions du marché et le cahier spécial des charges rédigé à cet effet.

Article 4 : de procéder à l'exécution du marché.

Article 5 : d'approuver la dépense qui en résultera.

La délibération requise est adoptée.

Rénovation urbaine de Frameries centre - Projet d'aménagement du parking provisoire des « 4 pavés » - Avenant n°3 à la convention d'honoraires passée avec IGRETEC

En octobre 2005, le Conseil Communal a approuvé le projet de démolition des immeubles situés rue des Alliés, n°114 à 124 et des annexes de l'ancienne boulangerie coopérative.

Il a également approuvé le projet d'aménagement d'un parking provisoire en lieu et place des immeubles démolis.

La procédure négociée avait été retenue en tant que mode de passation du marché mais, à l'analyse du dossier de démolition, la Région wallonne a suggéré de privilégier l'adjudication publique.

Entre-temps, deux immeubles supplémentaires, les n°126/128 et 130, également propriétés communales, sont devenus libres d'occupation et pourront être ajoutés au projet initial.

En vue de commander, à IGRETEC, l'élaboration du projet amendé, il a été établi un avenant n°3 à la convention d'honoraires, qui tient compte de ces nouveaux paramètres.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

Décide :

Article unique : d'approuver un avenant n°3 à la convention d'honoraires signée avec IGRETEC en date du 13 mars 2003, avenant n°3 qui prévoit d'intégrer la démolition des immeubles n°126/128 et n°130 de la rue des Alliés, à Frameries au projet initial et que le marché sera passé par adjudication publique.

La délibération requise est adoptée.

Point supplémentaire :

Interpellation relative à la création d'un « car Disco »

Mr DI SABATO prend la parole :

« Nous entendons tous, chaque week-end, la mort de nombreux jeunes sur nos routes après une sortie laissant nombre de familles dans le désarroi le plus total. Plusieurs causes sont responsables de la mort de ces jeunes : vitesse inappropriée ou excessive, conduite sous influence, fatigue accumulée...

Récemment, la commune de Jurbise lançait un « car-disco » afin de permettre aux jeunes de se rendre en discothèque grâce à un bus communal. Cette initiative a pour avantage de permettre aux jeunes de s'amuser tout en ne devant pas reprendre le volant après une soirée qui se déroule jusqu'aux petites heures mais aussi aux parents d'avoir une meilleure qualité de vie en s'inquiétant beaucoup moins pour leur progéniture.

Dans le cadre des PPP, la région a lancé un appel à projet complémentaire en 2007 afin de favoriser l'accueil des publics concernés par les actions et, en particulier, les jeunes sur base de 3 volets : locaux d'accueil, moyens de transport et matériel nécessaire. La subvention que la commune pourrait recevoir serait de maximum 30.000€, avec un cofinancement communal supplémentaire d'au moins 20%. Cet appel à projet permettrait à la commune de mettre en place ce service à moindre frais mais pour cela le projet doit être rentré pour le 31 mars.

Pourriez-vous donc me dire s'il entre dans vos intentions de créer un tel service et si, dans le cadre de l'appel à projet complémentaire de la Région Wallonne, vous introduirez une demande allant dans ce sens ?

Quelqu'un de l'asbl Prévention pourrait accompagner les jeunes dans le bus pour prévenir de tous les types d'accoutumance (drogues, alcool). Un projet global ne se limite pas simplement à transporter les jeunes mais à les encadrer et à les responsabiliser par rapport à ces problèmes ».

Mr le Président relève que Mr DI SABATO exprime ici une préoccupation que tout le monde partage. « On est tous interpellés par ce problème. Ceci dit, nous ne sommes pas d'accord sur les moyens d'y remédier.

La proposition avancée pose de gros problèmes sur la forme et sur le fond.

En effet, la commune n'a pas pour mission de véhiculer les jeunes dans les boîtes de nuit. L'utilisation du car communal est limitée à des actions mises en œuvre dans le cadre communal. Si ce sont des mineurs, ils sont sous la responsabilité de leurs parents. On voit mal la commune transporter des mineurs en boîte de nuit. Si ce sont des majeurs, ils sont responsables. Mais nous avons certainement un rôle à jouer en matière de prévention.

Par rapport à cela, quatre points importants figurent dans le programme des PPP et notamment la prévention en matière d'assuétudes (drogues, alcool...).

Pour le reste, il faut faire confiance aux jeunes.

Votre proposition risque d'avoir pour effet de dire que les jeunes qui sortent en boîte sont des irresponsables. Je connais énormément de jeunes qui, en matière de sorties, sont tout à fait capables de s'organiser. Il voit mal comment la commune s'inscrirait dans les missions qui sont les siennes en assurant ce genre de service.

Nous n'envisageons pas de mettre de véhicule à disposition des jeunes de l'entité.

A Jurbise, c'est la commune qui organise mais c'est une asbl qui assure le transport en demandant une rétribution financière élevée aux jeunes.

En tant que commune, on n'a pas à s'inscrire dans cette politique ».

Mr DONFUT intervient : « face à une charge émotionnelle, on a tendance à monter dans le train. Ceci étant, la question est posée. Tout le monde souhaiterait trouver une solution à ce problème. Il est vrai qu'à Jurbise beaucoup de jeunes ont utilisé ce service. Dans quelques mois, on verra si ces jeunes restent intéressés par cette formule et quel type de jeunes.

Il est clair qu'il y a beaucoup de jeunes qui sont vraiment bien, qui savent se conduire et bien se tenir. Mais, il y en a aussi qui abusent de drogues ou d'alcool et qui roulent dangereusement. Mais ces jeunes là seraient-ils intéressés par ce genre de transport ?

Quel est le rôle de la commune, que doit-on faire avec les moyens publics ? Notre programme prévoit néanmoins des actions en matière de prévention, d'éducation et sociale ».

Mr LIENARD prend la parole :

« à première vue, la question est sympathique. On veut évidemment sauver la vie des jeunes. Mais pensons également au Noctambus. Des employés du TEC ont déjà rencontré des difficultés avec certains jeunes rebelles. On peut se demander sur le plan organisationnel comment régler le problème ?

Je suis septique, je trouve que la responsabilité première est évidemment aux tenanciers des discothèques qui doivent assurer un service particulier.

Il ne voit pas très bien la commune commencer à véhiculer les jeunes en discothèque où ils paieront l'entrée. Qui va payer les frais occasionnés par ces trajets ? ».

Mme VANOVERSCHELDE précise qu'elle est maman d'un jeune homme de 19 ans, bien contente quand elle a pris connaissance de cette proposition.

Mais après réflexion, elle rejoint l'idée de Mr DONFUT, qui montera dans ce bus ? Certains jeunes à problèmes ne se sentiront-ils pas confortés dans l'idée de pouvoir boire ou se droguer puisqu'ils n'auront pas à reprendre de véhicule ?

Il serait plus intéressant de consacrer un budget à la jeunesse pour les responsabiliser et discuter avec eux de leurs problèmes et recevoir leur avis.

Mr DISABATO reprend la parole. Il pense qu'il est plus difficile de se modérer à 18 ans qu'à 22 ou 23 ans. Il ne pense pas que des jeunes plus âgés utiliseraient ce service.

Il a maintenant dit que c'était une solution, c'est simplement une piste. C'est un problème global qui concerne beaucoup de jeunes. Il reste dans l'optique d'une initiative publique.

Il entend bien qu'il faut une évaluation. Il propose qu'on puisse revoir cela dans quelques mois pour voir si l'expérience de Jurbise est concluante.

Mr DRAUX pense que ce service risquerait d'être discriminatoire. Tous les jeunes n'ont pas envie d'aller dans la même discothèque. Pour un pouvoir public, ce n'est pas normal.

Mr le Bourgmestre rappelle que dans le cadre de sa mission, le service Prévention peut agir en la matière et sensibiliser les jeunes aux dangers des sorties nocturnes, de l'abus d'alcool et de drogues.

Le débat étant terminé, le Président propose de passer aux interpellations diverses :

DIVERS

Mr GIANGRECO répercute l'intervention d'un citoyen pour attirer l'attention du service voyer provincial sur le manque de visibilité des marquages au sol des axes Frameries-Noirchain, Frameries-Eugies-Sars-la-Bruyère.

Il lui est répondu que pour des raisons techniques, on a attendu la fin de la période hivernal. Le marquage est prévu à partir du 15 avril.

Mr CICCONE intervient concernant le pont de Cuesmes qui devrait faire l'objet d'une réfection. En effet, le passage réduit est dangereux et provoque des fils de voitures. Il demande à ce que l'on intervienne auprès des autorités compétentes afin d'accélérer la réfection de ce pont.

Mr DI SABATO interroge le bourgmestre concernant les taxes avec effet rétroactif. Frameries est-elle concernée ?

Mr le Bourgmestre ne sait pas si la commune est concernée. Ce serait une véritable catastrophe financière. Le Ministre Courard prendra les dispositions utiles pour préserver les communes.
On attend des informations complémentaires.

Mr DI SABATO : « Le Gouverneur de la Province a réuni les bourgmestres pour le Plan d'Urgence ». Il demande un compte rendu de cette réunion.

Mr le Bourgmestre répond qu'il attend la confection d'un logiciel qui va aider les communes dans la mise en place du plan d'urgence.

Mr LIENARD souhaite que l'on fasse le point concernant le bâtiment du coin de la rue de France et Dejardin. Il souhaite connaître l'évolution de ce dossier.

Mr DRAUX : « Il y a eu des contacts avec le propriétaire et son architecte. Un dossier de régularisation a été transmis. Notre architecte a procédé à un premier examen. Ce nouveau dossier n'est pas complet. Etant donné qu'il y a une procédure judiciaire en cours, chacune des parties a pris un avocat. Il y aura le 9 mai une réunion prévue entre toutes les parties concernées. Notre volonté est d'en terminer le plus vite possible dans l'intérêt de tous ».

Mme BURY intervient concernant l'aménagement du Parc d'Attre. Il s'agit d'un magnifique projet innovant soumis à certaines règles en matière de constructions et d'aménagement des espaces verts. Le lotisseur s'est adjoint les services d'un architecte paysagiste pour intégrer ces maisons dans un écrin de verdure, en imposant notamment certaines plantations sur les parcelles privées. Tout cela a été bien pensé dans le cadre d'un aménagement harmonieux. Le lotisseur a créé des voiries étroites pour ralentir les véhicules, une plaine de jeux est envisagée mais n'est pas encore aménagée.

Aujourd'hui comme presque tous les lots ont été construits, on pourrait imaginer de rappeler les droits et les obligations de chacun. Les plantations faites par le lotisseur doivent être entretenues. Il s'est également engagé à remplacer celles qui auraient été malmenées ou détruites. Il y a à peu près 160 personnes domiciliées dont 120 qui viennent de l'extérieur de Frameries. Elle souhaiterait que l'on demande au lotisseur de respecter ses engagements et de procéder à l'entretien ou au remplacement des plantations.

Au niveau de la commune, elle demande s'il serait possible d'envisager l'entretien et l'aménagement des abords. La plaine de jeux est prévue sur un endroit chaotique et désertique près du bassin d'orage. Cela pourrait être source de danger pour les enfants. Certains habitants se pose la question des odeurs qui pourraient se dégager de ce bassin d'orage. Elle demande s'il serait possible de rappeler aux habitants les règles prévues dans le règlement de police en matière de rejet des eaux usées et d'entretien des espaces verts privés.

Mr DRAUX relève que ce lotissement rencontre un grand succès et attire bon nombre de personnes étrangères à Frameries. Il a déjà eu l'occasion de rencontrer le lotisseur et de lui soumettre quelques petits problèmes que les riverains qui y habitent déjà rencontrent. Evidemment, il a procédé aux plantations prévues mais des dégradations ont déjà eu lieu, soit volontairement ou involontairement. Il est vrai que tout n'est pas terminé, il y a encore pas mal de maisons à construire. On attendra l'automne prochain propice aux plantations.

La commune n'a pas encore la responsabilité d'entretien des voiries et accotements. Elle ne reprendra ces voiries qu'à la réception définitive des travaux. Cela est également valable pour la plaine de jeux. Cependant pour la partie qui jouxte les maisons hors lotissement, la main d'œuvre communale est déjà intervenue pour rendre service aux riverains mais ce n'était pas son rôle.

Quant au bassin d'orage il sert à ramasser les eaux avant le tout à l'égout.

Forcément, on a de l'eau qui stagne. Il est protégé par des grilles. C'est à chacun à surveiller ses enfants.

En ce qui concerne l'entretien des plantations privées, le Bourgmestre demandera à la police de proximité d'être attentive au respect du règlement communal.

Quand le lotissement sera terminé, ce sera un des plus beaux endroits de l'entité.

Mr CARLIER demande à ce qu'on vérifie la hauteur des grilles du bassin d'orage pour éviter que celles-ci ne puissent être escaladées par les enfants.

Mr STIEVENART relève que parallèlement au plan de prévention et de sécurité 2007-2010, la lutte contre les incivilités est une priorité. Dans le plan zonal de sécurité, des campagnes auront lieu. Cela fera l'objet d'un point lors d'un prochain conseil communal.

Mr le Bourgmestre rappelle que chacun doit y mettre du sien et prendre ses responsabilités. La commune s'y engage.

Mr DONFUT reprend qu'on n'est pas à la fin de nos soucis. On est victime du succès de ce lotissement mais il fait remarquer que ce n'est pas le seul lotissement. Nous sommes confrontés à un phénomène que l'on ne connaissait pas avant, c'est la gestion de ces grands ensembles. Il faut acquérir une expérience en la matière et bien faire attention à ce que tout le monde s'entende bien. Il faut savoir qui fait quoi. Quant on récupérera les voiries, il est clair qu'il faudra veiller à vérifier si tout a été fait dans les règles comme prévu dans le cahier des charges. Au niveau du règlement d'urbanisme, il faudrait qu'on ait un fonctionnaire qui étudie cela en profondeur.

Mr GIANGRECO attire l'attention des entreprises qui travaillent dans ce genre de lotissement pour ce qui est des déchets. On en retrouve dans tous les quartiers, notamment à la rue du Peuple. Il faudrait mettre des contraintes au niveau des entrepreneurs, car c'est tout le voisinage qui en pâtit.

Mr FAUVIAUX interroge le Bourgmestre sur une pétition qui circulerait à la rue du Peuple concernant un problème de mobilité.

Mr le Bourgmestre confirme qu'il a demandé un rapport à la police mais il ne l'a pas encore reçu.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance (séance publique)

Il s'agit de la séance du 1^{er} mars 2007.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 43 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document est considéré comme adopté puisqu'il n'a appelé aucune observation durant la présente séance.

Par le Conseil :
Le Secrétaire Communal,

Le Président,

Ph.WILPUTTE.

J-M.DUPONT.